



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250510

Domaine : 3.1

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date de l'affichage : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la délibération : 26 septembre 2025

Objet : 10 - Acquisition de places de stationnement dans le Bas Noyer (lot D)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI (à partir de 20h15), Evelynne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Monique MERIZIO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Jocelyne LIMOZIN a donné pouvoir à Madame Nicole THENIN
- Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a donné pouvoir à Monsieur Freddie PATER
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Absents : Monsieur Alain SACCHETTI (jusqu'à 20h15), Monsieur Pierre MATHEVET

Madame Chantal BAGGIO a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 25 (jusqu'à 20h15), 26 (à partir de 20h15)
- Votants : 31 (jusqu'à 20h15), 32 (à partir de 20h15)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Olivier FOURCHES, Adjoint au Maire Chargé de l'Urbanisme, de l'aménagement et de la mobilité ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1 ;

VU la Charte de l'évaluation du Domaine réalisé par la Direction des Finances Publiques ;

VU l'avis du Bureau municipal ;

VU l'avis de la Commission Aménagements, Mobilité, Urbanisme et Environnement

Transmission en préfecture
095-219502184-20250926-20250510-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

CONSIDERANT l'offre de la SOGEPROM REALISATIONS domiciliée Immeuble Ampère E+ 34/40 rue Henri Regnault 92068 PARIS LA DEFENCE CEDEX visant à céder à la commune des lots de copropriété à créer constitués de 21 places de stationnement en surface sur parking sécurisé pour la somme de 178 500€ TTC soit 8 500€ TTC par place ;

CONSIDERANT les conditions suspensives qui consistent à obtenir l'autorisation de l'assemblée générale via l'adoption à la majorité qualifiée (vote de la majorité des copropriétaires représentant 2/3 des voix) pour :

- La création de lots de copropriété correspondant aux 21 places de stationnements extérieurs actuellement en parties communes générales, de sorte que le syndicat des copropriétaires deviendra propriétaire de ces lots privés ;
- L'échange entre le syndicat des copropriétaires et SOGEPROM REALISATIONS des 21 places de stationnement contre 21 places de stationnement en sous-sol, sans soulte ;
- L'incorporation des 21 lots de parkings privés en sous-sol, dans les parties communes générales de l'ensemble immobilier, en vue de les affecter aux places de stationnement pour visiteurs ;

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de prendre possession de ces places de stationnement pour améliorer le fonctionnement de l'établissement scolaire Simone Veil mais également pour permettre une offre de stationnement ponctuelle lors d'événement dans le quartier ;

CONSIDERANT que l'avis de Direction Générale des Finances Publiques sur la valeur vénale du bien n'est pas nécessaire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'acquérir 21 places de stationnement extérieurs situés dans l'ensemble immobilier (lot D) en cours de réalisation par la société SOGEPROM pour la somme de 178 500€ TTC sous conditions suspensives de l'accord des copropriétaires dans les conditions préalablement mentionnées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'aménagement et de la mobilité à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de ce bien immobilier.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture 095-219502184-20250926-20250510-DE Date de télétransmission : 02/10/2025 Date de réception préfecture : 02/10/2025
